

LA DIGLOSSIE

Le terme de diglossie n'est pas le simple équivalent d'origine grecque du, terme bilinguisme, d'origine latine. Il a été forgé pour nommer une situation sociolinguistique où deux langues sont bien parlées, mais chacune selon des modalités très particulières. C'est sur la nature de ces modalités, leur acceptation et leur permanence que les avis divergent : où certains ne reconnaissent qu'un simple partage des statuts et des usages parfaitement codifié, d'autres dénoncent un leurre : celui de la préséance d'une langue sur une autre qui, dans la plupart des situations concernées, ne manque pas d'être conflictuelle.

1. La diglossie selon Psichari

Le terme de diglossie apparaît pour la première fois dans le champ des études linguistiques en France, sous la plume d'un helléniste français d'origine grecque, Jean Psichari (1854-1929), dès la fin du XIXe siècle (Jardel, 1982). Néanmoins ce n'est que dans un article écrit peu de temps avant sa mort dans *Le Mercure de France*, «Un pays qui ne veut pas sa langue » (1928), que Psichari définira ce qu'il entend par diglossie : le fait pour la Grèce de vivre une concurrence sociolinguistique (néfaste pour le pays et sa modernité culturelle) entre deux variétés de grec le *katharevousa*, variété savante imposée par les puristes comme seule langue écrite et le *demotiki*, variété usuelle utilisée par la majorité des Grecs. Sur la base de la situation sociolinguistique vécue en Grèce, Psichari définit ainsi la diglossie comme une configuration linguistique dans laquelle deux variétés d'une même langue sont en usage, mais un usage décalé parce que l'une des variétés est valorisée par rapport à l'autre. Psichari fait œuvre de sociolinguistique car « il introduit dans la signification du concept, à côté de faits purement linguistiques, l'aspect idéologique et conflictuel qui s'attache au phénomène. Il montre clairement en effet que le problème de la diglossie [...] est lié à une situation de domination [...] d'une variété sur une autre, créée par la pression d'un groupe de locuteurs numériquement minoritaires mais politiquement et culturellement en position de force » (Jardel, 1982,P9).

Il y a là une dimension polémique dans l'émergence du concept de diglossie qui ne manquera pas de resurgir quelques décennies plus tard, en Europe également.

2. La diglossie selon la sociolinguistique nord-américaine : Ferguson

Le concept de diglossie va réapparaître aux États-Unis en 1959 dans un article célèbre de Ch. A. Ferguson, « Diglossia » (1959, p. 325-340), où l'auteur, tout en reconnaissant qu'il emprunte le terme, va lui donner une teneur conceptuelle sensiblement différente de celle de Psichari.

À partir d'un certain nombre de situations sociolinguistiques (comme celles des pays arabes, de la Suisse alémanique, de Haïti ou de la Grèce...), Ferguson va considérer qu'il y a diglossie lorsque deux variétés de la même langue sont en usage dans une société avec des fonctions socioculturelles certes différentes mais parfaitement complémentaires. L'une de ces variétés est considérée « haute » (high) donc valorisée, investie de prestige par la communauté : elle est essentiellement utilisée à l'écrit (dans la littérature en particulier) ou dans des situations d'oralité formelle, et elle est enseignée. L'autre, considérée comme « basse » (low), est celle des communications ordinaires, de la vie quotidienne, et réservée à l'oral. Cette distribution sociolinguistique des usages des deux variétés est, dans le modèle de Ferguson, stable et parfaitement acceptée par la communauté.

3. La diglossie selon la sociolinguistique nord-américaine : Fishman

J. Fishman propose, à la suite de Ferguson, une extension du modèle diglossique à des situations sociolinguistiques où deux langues (et non pas seulement deux variétés de la même langue) sont en distribution fonctionnelle complémentaire (une langue distinguée, si l'on peut dire, et une langue commune) : il en allait ainsi de la situation du Paraguay d'avant 1992, avec la coexistence (inégalitaire) de l'espagnol et du guarani (cette situation est en train de changer depuis la mise en place d'une politique linguistique nouvelle en 1992). Son modèle articule diglossie (comme fait social) et bilinguisme (fait individuel) selon les quatre cas de figures suivants (Fishman, 1971):

— il, peut y avoir diglossie et bilinguisme : les usages des deux langues selon leur distribution fonctionnelle sont, dans ce cas de figure, partagés par la totalité (ou presque) de la population. Ce serait le cas de la Suisse alémanique où le standard allemand (langue de l'écrit et de l'école) et le(s) dialecte(s) suisse(s) alémanique(s) (schwyzertütsch : essentiellement pour tous les échanges ordinaires) se partagent le champ de la communication sociale;

— il peut y avoir bilinguisme sans diglossie : ce serait le cas dans les situations de migration (comme aux États-Unis). Les migrants vivent un état de transition : ils doivent s'intégrer dans la communauté d'accueil avec la langue d'accueil même s'ils conservent (pour une génération ?) la connaissance et une certaine pratique de la langue d'origine. Pour Lüdi et Py, cependant les choses sont un peu plus complexes:

[Si] le bilinguisme des migrants est d'une manière générale une affaire langagière, il est clair qu'il ne s'agit pas d'une sorte de maladie passagère, mais d'une situation dans laquelle ils auront à vivre pendant des décennies. Pour peu que la migration concerne tout le groupe, ils devront l'assumer non comme un phénomène individuel, mais comme un phénomène social. De fait les contacts linguistiques résultant d'une migration peuvent prendre toutes sortes de formes qui comportent un large spectre de tous les phénomènes reliés au bilinguisme et à la diglossie.

— il peut y avoir diglossie sans bilinguisme : c'est un cas de figure qu'on rencontrerait dans les pays en développement comme les pays africains où les populations rurales sont essentiellement monolingues, même si sur le plan macro-sociétal, il y a diglossie (avec l'une des langues de la colonisation comme langue officielle, le plus souvent) ;

— ni diglossie, ni bilinguisme : le dernier cas de figure envisagé par Fishman est plutôt théorique. Il ne pourrait concerner que de petites communautés linguistiques, restées isolées ; car d'une manière générale, dans la réalité, toute communauté tend à diversifier ses usages.

BOYER, Henri. Introduction à la sociolinguistique, Paris, Dunod, 2001.